LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 27 octobre 2026.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU, Maire, M. Philippe DUMAS, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Bernard BASTIAN, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAIS, M. Yves BALDERAS, Adjoints, Mme Elisabeth PERINET (à partir de la délibération n° 2026/66), M. Pascal VOISIN, Mme Sylvie LAFON, M. Dominique STEINMETZ, M. Franck PÉRION, Mme Valérie RACAULT, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Anaël RAMOS, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Virginie BOUILLAT, Mme Carole LEGAND, Mme Gwendoline DUPONT, M. Léo LEGRAS.

POUVOIRS : Mme Catherine GOUFFAULT à M. Stéphane BAUDU
M. Gilles BESSONNET à M. Yves BALDERAS
Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN à Mme Audrey ARDOUIN-NAURAIS

ABSENTE : Mme Elisabeth PERINET (pour la délibération n° 2026/65)

SECRÉTAIRE : M. Bernard BASTIAN

QUORUM : 14
PRESENTS : 23 (pour la délibération n° 2026/65) – 24 (à partir de la délibération n° 2026/66)
VOTANTS : 26 (pour la délibération n° 2026/65) – 27 (à partir de la délibération n° 2026/66)
Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

procès-verbal de la séance du lundi 14 septembre: adopté à l'unanimité.
procès-verbal de la séance du lundi 21 septembre: adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026/65: MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « SOLIDARITES » ET « TRAVAUX, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Arrête la composition des commissions « solidarités » et « urbanisme, travaux, développement durable »

DELIBERATION N° 2026/66 SIDELC – RAPPORT D'ACTIVITE 2025.

- **Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activité 2025 du SIDELC.**

DELIBERATION N° 2026/67 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – CALENDRIER 2027 - AVIS.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Emet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, en 2027 selon les conditions suivantes :

Pour les communes de la première couronne :

- Huit ouvertures dominicales pour les commerces de détail, qui sont : le 1er dimanche des soldes d'hiver, le 1er dimanche des soldes d'été, le dimanche du lancement des achats de Noël (28 novembre), le dimanche de la rentrée scolaire (5 septembre) et les 4 dimanches de décembre 2027 (soit les 5, 12, 19 et 26) auxquelles s'ajoute la possibilité de 2 ouvertures supplémentaires au choix des communes, notamment en lien avec des manifestations locales.

Pour les communes de la seconde couronne :

- Huit ouvertures dominicales pour les commerces de détail qui sont : 7 dimanches de la période estivales 2027 (les 18 et 25 juillet et les 1er,8,15, 22 et 29 août), le dimanche de la rentrée scolaire (5 septembre), auxquelles s'ajoute la possibilité de 2 ouvertures supplémentaires au choix des communes, notamment en lien avec des manifestations locales.

DELIBERATION N° 2026/68 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SERVICE COMMUN MIS EN PLACE PAR AGGLOPOLYS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par Agglopolys, dans les conditions définies par la convention annexée à la présente délibération ;
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols ;
- Autorise Monsieur/Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre

DELIBERATION N° 2026/69 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la création de l'emploi permanent telle que définie ci-dessus,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N° 2026/70 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés:

- autorise le Maire à recruter deux agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- approuve la création des postes telle que définie ci-dessus,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2026.

DELIBERATION N° 2026/71 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL AU MAIRE – DELEGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DE SERVICES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés:

- Modifie le paragraphe 4° de la délibération portant délégations accordées au Maire comme suit :
  - *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
  - *Donner délégation de signature aux responsables de service en matière de commande publique à hauteur de 1 500€ dans le cadre de la nécessité de service. Il est précisé qu'un arrêté individuel sera établi pour chaque responsable de service concerné*
  - *Maintenir les autres dispositions de la délibération du 21 mars 2026 approuvant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

DELIBERATION N° 2026/72 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN TERMES DE PLACEMENTS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026/58 DU 14/09/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer des placements en compte à terme provenant des situations, citées ci-dessus, relevant de la réglementation en vigueur à ce jour et à signer tous les documents relatifs à ces démarches (contrat, avenant…).
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour procéder au renouvellement de ces placements, à leur retrait anticipé et toutes autres opérations relatives à ce dispositif de placement.

DELIBERATION N° 2026/73 : BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve les mouvements de crédits tels que décrits dans la décision modificative.

DELIBERATION N° 2026/74 : VIDEOPROTECTION – INSTALLATION DE 3 CAMERAS SUPPLEMENTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION FIPD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le programme complémentaire de mise en place de vidéoprotection sur le territoire communal tel que décrit ci-dessus.
- Sollicite une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Taux de subvention maximum sollicité de 80%.

DELIBERATION N° 2026/75 : PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MIS A JOUR (PCS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour.

DELIBERATION N° 2026/76 : ACCUEIL DE LOISIRS - SÉJOUR DE VACANCES À LA MONTAGNE POUR LES 8/17 ANS - Année 2027 : TARIFS - PROJET EDUCATIF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve les tarifs et le projet éducatif.